



LES FEMMES ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA)

**RAPPORT PRÉSENTÉ À LA 5^e RÉUNION ANNUELLE
PAR MME FATIMA HOUDA-PEPIN,
DÉPUTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC,
PRÉSIDENTE DE LA SECTION DU QUÉBEC DU RÉSEAU
DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

FOZ DO IGUAÇU, BRÉSIL

LE 7 MAI 2005

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Processus de négociation de la ZLEA	5
2. Rencontres de la Confédération parlementaire des Amériques et du Réseau des femmes parlementaires des Amériques	6
<i>2.1 La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)</i>	<i>6</i>
<i>2.2 Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques.....</i>	<i>7</i>
3. Position des parlements et des gouvernements à l'égard de la ZLEA et à son impact sur les femmes	9
<i>3.1 Les parlements et les gouvernements</i>	<i>10</i>
<i>3.2 Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux</i>	<i>15</i>
<i>3.3 Les réunions interparlementaires.....</i>	<i>16</i>
<i>3.4 Les activités d'information.....</i>	<i>18</i>
Conclusion.....	20

Les femmes et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

Introduction

La Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) représente, pour l'ensemble des pays de notre hémisphère, un défi d'envergure. En effet, ce projet aura des impacts considérables sur les populations et sur les économies de la région, impacts d'autant plus importants que les économies ne sont pas toutes au même niveau. C'est pour cette raison que la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et le Réseau des femmes parlementaires des Amériques ont amorcé une réflexion sur cette problématique, le Réseau insistant plus sur l'impact de la ZLEA sur les femmes.

Lors de la IV^e réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, tenue à Caracas, au Venezuela, le 24 novembre 2003, nous avons adopté une recommandation intitulée « *Impact de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sur les femmes* ». Le dernier alinéa précise l'importance qui doit être accordée à ce thème :

« Nous, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Recommandons que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques assure un suivi constant sur les impacts de la ZLEA sur les femmes et invite les sections régionales du Réseau à en faire autant auprès de leurs parlements respectifs. »

De manière à mettre en œuvre cet important mandat, une première étape a été franchie le 24 mars 2004, lors de notre réunion du Comité exécutif, tenue à Brasilia, lorsque j'ai eu le privilège d'être élue rapporteure pour la thématique « Femmes et Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ». Étant donné que ma responsabilité à ce titre consiste à consulter les différents Parlements membres du Réseau relativement aux impacts de la ZLEA sur les femmes et d'en faire rapport à notre prochaine réunion annuelle, j'ai sollicité votre collaboration, le 6 août 2004, afin que ce rapport reflète les visions et les positions des différents parlements que nous représentons. À cet effet, je vous ai demandé de m'envoyer un résumé succinct des positions prises dans vos parlements respectifs en rapport avec la question de l'impact de la Zone de libre-échange des Amériques sur la condition de la femme. Pour ce faire, j'ai fait parvenir à tous les membres du Comité exécutif du Réseau un formulaire pour vous aider à colliger l'information (voir le formulaire en annexe).

Ce questionnaire comportait d'abord trois questions générales sur la prise de position de votre parlement et de votre gouvernement au sujet de la ZLEA. Celles-ci étaient suivies de six questions spécifiques portant notamment sur les prises de position de votre parlement et de votre gouvernement sur les éventuels impacts économiques et sociaux de la ZLEA ainsi que sur les éventuels impacts de la ZLEA sur les services publics et sur les femmes. Je vous demandais également quel était selon vous le rôle que devraient jouer les parlementaires par rapport à la ZLEA et son impact sur les femmes.

Puisqu'en date de février 2005, nous n'avons obtenu que trois réponses à ce questionnaire, soit les contributions du Sénat fédéral du Mexique, du Parlement andin et du Québec, cette demande de réponse au questionnaire a été réitérée par le Secrétariat du Réseau auprès de tous les parlements des Amériques. Cette seconde démarche n'a pas porté fruit, puisque aucune nouvelle contribution ne nous a été acheminée.

Malgré cela, compte tenu de l'importance de cet enjeu pour les femmes des Amériques, nous avons tout de même décidé de présenter ce rapport, qui prendra, dans le contexte, la forme d'un rapport d'étape préliminaire. Je vous prie de noter que, pour compenser l'absence d'informations de première main provenant de sources parlementaires, nous avons tenu à procéder à une collecte et à une analyse des informations disponibles sur les sites internet des gouvernements, Parlements, organisations interparlementaires de la région ainsi que dans le site officiel de la ZLEA. Ces informations, bien que parcellaires, particulièrement en ce qui concerne l'impact de la ZLEA sur les femmes, confirment plus que jamais l'importance de poursuivre l'approfondissement de ce thème dans le cadre des prochaines réunions du Réseau.

Le but de ce rapport préliminaire est donc de présenter les résultats des recherches récentes effectuées concernant l'impact de la ZLEA sur les femmes. Nous commencerons par présenter le processus de négociation de la ZLEA. Nous rappellerons ensuite les conclusions des réunions de la COPA et du Réseau en insistant particulièrement sur la dernière Réunion annuelle du Réseau qui a eu lieu à Caracas en novembre 2003. Nous analyserons enfin comment les parlements et gouvernements ont exprimé leur position par rapport à la ZLEA et ses impacts économiques et sociaux sur les femmes plus spécifiquement dans les cas où ces informations étaient disponibles dans Internet.

1. Processus de négociation de la ZLEA

Depuis le lancement de l'idée d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), lors du Sommet des Amériques à Miami en décembre 1994, de nombreuses étapes ont été franchies. Rappelons que le but de cette zone est d'intégrer économiquement l'hémisphère américain tout en améliorant la prospérité de chaque pays.

Les négociations se font par consensus et les pays ont le choix de négocier en bloc commercial ou de manière indépendante. Les ministres du Commerce des pays de la ZLEA se réunissent environ tous les dix-huit mois afin de superviser et de gérer les négociations. La présidence des négociations change au moment de la conclusion de chaque réunion ministérielle. Depuis le 1^{er} novembre 2002, le Brésil et les États-Unis assurent la co-présidence des négociations.

Le Comité des négociations commerciales (CNC) est composé des vice-ministres responsables du Commerce. Il est en charge du travail des autres comités, de la structure de l'accord et des questions institutionnelles.

Neuf groupes de négociations se consacrent, respectivement, aux questions de l'accès aux marchés, des investissements, des services, des marchés publics, du règlement des différends, de l'agriculture, des droits de propriété intellectuelle, des subventions, des droits compensatoires et antidumping et de la politique de concurrence. Ces groupes sont responsables de la rédaction des textes concernant leur domaine.

Enfin, des comités spéciaux ont été créés. Trois comités traitent de questions horizontales : le Groupe consultatif sur les économies de petite taille, le Comité des représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile et le Comité mixte des experts des secteurs public et privé sur le commerce électronique. Un comité technique est responsable des questions institutionnelles et un groupe d'experts se penche sur les mesures de facilitation du commerce.

D'après l'échéancier adopté lors des différents Sommets des Amériques, les négociations devaient se terminer en janvier 2005 afin que l'accord entre en vigueur au plus tard en décembre de la même année. Néanmoins, depuis la dernière réunion ministérielle tenue à Miami en novembre 2003, il semble que les négociations soient bloquées. Le Comité de

négociations commerciales a réclamé plus de temps et a repoussé les réunions ministérielles déjà prévues. Ainsi, la réunion prévue pour 2004 au Brésil n'a pas eu lieu.

La dernière rencontre des co-présidents du Comité de négociations commerciales, (Brésil et les États-Unis), a eu lieu à la fin mars 2005 à Washington. Les coprésidents croient toujours que les négociations peuvent progresser et estiment que le processus de formation de la ZLEA va dans la bonne direction. Les deux pays prévoient convoquer le comité de négociations commerciales pour une réunion à la fin avril ou au début mai¹.

2. Rencontres de la Confédération parlementaire des Amériques et du Réseau des femmes parlementaires des Amériques

2.1 La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Un des objectifs de la COPA étant de promouvoir un dialogue parlementaire interaméricain permanent, depuis sa création en 1997, plusieurs recommandations issues des réunions et assemblées générales ont porté sur la ZLEA.

La déclaration finale de Québec du 21 septembre 1997 précise que la COPA doit soutenir la participation de la population aux discussions et aux consultations préalables aux prises de décision relatives à la création d'une zone de libre-échange continentale. Elle affirme aussi que les parlementaires doivent faire la promotion du droit au travail et de l'accès à l'emploi et que la ZLEA doit favoriser les politiques génératrices d'emplois stables. Elle doit également assurer aux travailleurs des conditions adéquates, une rémunération équitable, la liberté d'association et la protection contre le chômage.

Lors de la réunion extraordinaire d'avril 2001 tenue à Québec en marge du Sommet des Amériques, le Comité exécutif de la COPA a adopté un plan d'action dans lequel les parlementaires s'engagent à informer les populations sur les enjeux de la ZLEA et à tenir des consultations publiques. Ils se donnent également le mandat d'évaluer les impacts de cet accord sur les habitants de la région et sur les femmes.

¹ Information disponible sur le site officiel de la ZLEA www.ftaa-alca.org/alca_f.asp et sur le site du Department of State <http://usinfo.state.gov/wh/Archive/2005/Feb/24-313504.html>.

La Commission de travail permanente sur la ZLEA, l'économie, le commerce, le travail et la migration a rédigé en novembre 2002, lors de l'Assemblée générale de la COPA, tenue à Ixtapan de la Sal, au Mexique, une recommandation sur l'intégration économique à la lumière de la ZLEA. La COPA demandait alors que les parlementaires soient admis aux délibérations liées aux négociations de la ZLEA. Elle exigeait aussi que les subventions et les mesures protectionnistes soient éliminées, et que des mesures compensatoires soient mises en place pour atténuer les asymétries entre les pays.

Cette même commission s'est réunie ultérieurement à Quito en août 2003 afin de discuter du rôle des parlements face à la ZLEA. À la suite de cette réunion, il a été entendu que les parlementaires mettent en œuvre une stratégie de présence aux forums internationaux de négociation de la ZLEA et que les résultats soient diffusés auprès de la population. La Commission a recommandé que les parlements créent des commissions interparlementaires représentant les différentes régions des Amériques. Il a aussi été demandé que les parlements incluent le traitement de la question de l'égalité des sexes dans le processus de négociation de la ZLEA.

Lors de sa 5^e Assemblée générale tenue en novembre 2003 à Caracas, au Venezuela, la COPA a adopté une recommandation sur son implication dans le processus de négociation de la ZLEA. Dans ce texte, les parlementaires souhaitent participer au processus d'intégration économique dans les Amériques et assurer une plus grande représentativité des courants d'opinion. Ils jugent important de pouvoir se prononcer sur la ZLEA et de favoriser le dialogue entre les gouvernements et les parlements dans le cadre des négociations. Enfin, les parlementaires demandent à être associés au comité tripartite de négociation, composé de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et à établir un lien formel entre la COPA et ce comité.

2.2 Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques

Au sein du Réseau, la réflexion sur les implications de la ZLEA s'est amorcée lors de la réunion de son comité exécutif, tenue à Québec en avril 2001. À cette occasion, une déclaration sur les impacts de la ZLEA et de l'intégration hémisphérique sur la vie des femmes a été adoptée.

Dans le cadre de la 4^e Réunion annuelle du Réseau à Caracas, au Venezuela, le 24 novembre 2003, un atelier sur l'impact de la ZLEA sur les femmes a été animé par madame Graciela Rodriguez coordonnatrice du Red Internacional de Genero y Comercio et directrice exécutive de l'Instituto Equit du Brésil. Au cours de cette conférence, madame Rodriguez a expliqué quels aspects des accords de libre-échange pouvaient affecter les femmes. À son avis, en observant les résultats des accords commerciaux déjà en vigueur, il est possible de prévoir les retombées de la ZLEA sur les femmes.

Ainsi, la ZLEA, par les clauses sur les investissements, peut affecter les compétences gouvernementales et réduire le pouvoir des États de légiférer. Les mesures de privatisation entraînent aussi une réduction de la prestation de services publics en touchant plus particulièrement les secteurs de la santé et de l'éducation. Or, cette situation aggrave la condition des femmes dans le sens où ce sont elles qui utilisent le plus ces services. Sachant aussi que les femmes travaillent le plus souvent dans le secteur informel, social ou au sein de micro-entreprises, l'accord créant la ZLEA devrait, selon madame Rodriguez, prévoir des dispositions particulières de soutien aux petites et moyennes entreprises. En outre, la limitation de l'accès aux congés prénataux et de maternité, due à la flexibilisation du travail, a un impact sur les droits reproductifs².

À la suite de la présentation, des pistes d'action ont été proposées par la conférencière afin d'orienter l'action des parlementaires. Elle a rappelé que les gouvernements avaient le devoir d'informer la population des impacts qu'entraîne la ZLEA. Elle a également proposé d'accroître la capacité technique et d'analyse des équipes de négociation, d'effectuer une collecte de données différenciées selon le genre et de collaborer avec les groupes de recherche, la société civile et les pays du G20³.

La recommandation sur l'impact de la ZLEA sur les femmes adoptée à cette occasion incite les parlementaires à promouvoir la participation active des femmes afin de mieux prendre en considération leurs préoccupations. Il était également prévu de favoriser l'accès à des recherches, à des études critiques et à des analyses réalisées par des ONG et d'autres centres de recherche. Les participantes, par l'intermédiaire du Réseau, s'étaient aussi engagées à faire des démarches en vue d'influencer les discours des prochaines réunions ministérielles. Elles

² Réseau des femmes parlementaires des Amériques, IV^e Réunion annuelle, Caracas, Venezuela, le 24 novembre 2003, *Recommandation sur l'impact de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sur les femmes*.

³ *Idem*, *Compte rendu*.

s'étaient données comme mission de forcer les gouvernements à créer des rapports sur la situation des femmes dans leur politique. Le Réseau de son côté s'est engagé à assurer un suivi constant des impacts de la ZLEA sur les femmes⁴.

À l'initiative de la section du Québec, le Réseau a aussi invité, le 20 mai 2004, madame Lucie Lamarche, professeure à l'Université du Québec à Montréal, à présenter devant l'Assemblée nationale une conférence sur le processus de l'intégration des Amériques. Cette conférence avait pour but d'apporter des réflexions sur l'apport démocratique et sur la responsabilité des parlementaires québécois et québécoises. Elle a rappelé que le Québec est une province qui privilégie le droit des femmes et qu'il ne faudrait pas qu'un accord de libre-échange vienne détruire ce privilège en imposant la privatisation de services publics ou en limitant l'action de l'État. Madame Lamarche a recommandé donc que les femmes participent aux négociations des accords commerciaux et qu'elles soient consultées pour la rédaction des annexes et des notes d'exclusion. De plus, elle a recommandé à l'Assemblée nationale du Québec d'exiger des ministères une preuve d'évaluation des accords commerciaux selon l'analyse différenciée selon le sexe⁵.

3. Position des parlements et des gouvernements à l'égard de la ZLEA et à son impact sur les femmes

Bien que tous les Parlements ne se soient pas prononcés sur la question de l'impact de la ZLEA sur leur pays et sur les femmes en particulier, certains parlements et gouvernements ont tenté d'évaluer la ZLEA, ses avantages et ses inconvénients ainsi que la façon dont elle toucherait les citoyens. Certains gouvernements ont aussi organisé des séminaires en collaboration avec la société civile afin d'informer la population et de la faire participer aux débats. Dans la majorité des pays, les gouvernements travaillent en collaboration avec les parlements. Cela se fait soit en les informant des suivis des négociations ou encore par la création de groupes de travail qui incluent des parlementaires. Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux se sont aussi penchés sur la question. De plus, des rencontres interparlementaires réunissant différents pays de la région ont traité de la ZLEA.

⁴ Réseau des femmes parlementaires des Amériques, *op. cit.*

⁵ Lucie Lamarche, *Le processus de l'intégration économique des Amériques se décline-t-il au féminin? Quelques réflexions sur l'apport démocratique et la responsabilité des parlementaires québécois et québécoises*, Communication présentée à l'Assemblée nationale du Québec, à l'invitation de la section du Québec du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Québec, le 20 mai 2004, 15p.

3.1 Les parlements et les gouvernements

Compte tenu de l'insuffisance des ressources, nous présentons maintenant la position des parlements et des gouvernements pour lesquels l'information était disponible.

Au **Canada**, puisque le commerce interprovincial et international relève du parlement fédéral, ce dernier doit être informé et consulté par le gouvernement au sujet des négociations de la ZLEA. Ainsi, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a produit trois rapports, entre 1999 et 2002, comprenant des recommandations au sujet de la ZLEA et du commerce avec les pays des Amériques. D'après ces rapports, la Chambre des communes serait en faveur d'une zone de libre-échange bien qu'elle identifie certains points que le gouvernement du Canada doit prendre en considération. Le parlement recommande que le gouvernement fédéral tienne compte des petits pays des Amériques en leur accordant des ressources financières pour mieux négocier la ZLEA et pour en bénéficier. Il incite le gouvernement à fournir à ces pays une assistance technique dans l'élaboration de programmes nationaux leur permettant de mieux s'adapter au libre-échange, de même que des délais de mise en œuvre plus souples. Enfin, le Comité demande au gouvernement de ne pas inclure dans la ZLEA de dispositions sur le règlement des différends entre investisseurs et États, comme celle qui existe dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Certains partis représentés aux Communes ont manifesté leur dissidence. Ainsi, le Nouveau Parti Démocratique (NPD) qui s'oppose aux accords déjà signés par le Canada avec les États-Unis et d'autres pays, n'appuyait pas les rapports présentés par le parlement. Le Bloc québécois a, quant à lui, précisé qu'il était en faveur d'une ZLEA à condition de prendre en considération la place du Québec, de faire preuve de transparence, de permettre un accès égal à tous les pays et de permettre une mondialisation à visage humain⁶.

⁶ Comité permanent des Affaires étrangères et commerce international, *La Zone de Libre-échange des Amériques : Pour un accord qui sert les intérêts des canadiens*, octobre 1999, *Équilibre, Transparence et Engagement après le Sommet de Québec*, Juin 2001 et *Renforcer les liens économiques du Canada avec les Amériques*, juin 2002.

Condition féminine Canada (CFC), qui est un organe fédéral promouvant l'égalité entre les sexes, a dirigé, en 2000, trois études afin d'analyser l'impact des accords commerciaux internationaux sur les femmes et les hommes⁷.

Le premier rapport traite des enjeux de la libéralisation du commerce sur les femmes. Ainsi, le commerce international touche les femmes dans différents secteurs, particulièrement en ce qui concerne la santé et l'éducation. En effet, ce sont des secteurs où les femmes sont majoritaires dans les emplois et qui sont plus vulnérables à la libéralisation des services, même si le gouvernement du Canada a affirmé qu'il ne toucherait pas à ces secteurs.

Une de ces études démontre quels sont les mécanismes de consultation du gouvernement canadien auprès de la population et des femmes en particulier, et comment les considérations liées à l'égalité entre les sexes peuvent être intégrées dans les politiques commerciales. Le rapport met en évidence que les processus de consultation organisés par le gouvernement prennent difficilement en compte les femmes et la question de l'égalité des sexes dans les accords commerciaux. Il démontre aussi comment ces accords avantagent plutôt les secteurs industriels et des affaires.

De plus, même s'il existe au Canada des organismes gouvernementaux responsables de la condition féminine, ceux-ci ne sont pas intégrés dans le processus de négociation des accords commerciaux. C'est pour cette raison que les groupes de femmes au Canada et dans les autres pays des Amériques ont décidé de faire pression sur les gouvernements pour influencer sur leurs décisions dans le processus de négociation. Le document de CFC souligne l'initiative du Forum des femmes créé dans le cadre du Forum de la société civile des Amériques et de la présentation, en 1999, au ministre du Commerce international du Canada de recommandations au sujet de la prise de considération des femmes dans le processus de la ZLEA. Le texte dénonce aussi le mécanisme de consultation de la société civile qui filtrerait les contributions ne portant pas sur le commerce ou étant jugées non constructives.

⁷ *Les Canadiennes et le commerce : Survol des principaux enjeux* (août 2000), *Politique internationale en matière de commerce : Une introduction* (mars 2000) et *Commerce international : Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques. Initiatives et leçons* (décembre 2000) disponibles en ligne : http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/pubssubject_f.html

Enfin, le rapport félicite l'initiative du Canada, prise dans le cadre du processus de négociation de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). En effet, en 1997, le gouvernement du Canada a formé un sous-comité, composé de CFC et du ministère des Affaires étrangères et du commerce international (MAECI), qui traitait des questions des rapports sociaux entre les sexes au sein de l'APEC. Le rapport recommande de s'inspirer des expériences de l'APEC tout en intégrant les critiques de ce qui s'est fait au sein d'autres accords commerciaux afin de renforcer la transparence et le processus démocratique des négociations commerciales.

Au **Québec**, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale a présenté, en décembre 2000, suite à une consultation publique, un rapport sur les effets politiques et socio-économiques de la ZLEA sur le Québec. Dans son rapport, la Commission recommande certaines actions au gouvernement : ainsi, l'Exécutif doit favoriser la transparence dans les négociations et informer la population de l'avancement des pourparlers; de plus, les parlementaires doivent être consultés et devraient pouvoir se prononcer sur la question. La Commission propose la création d'un forum parlementaire au sein du Sommet des Amériques comme ceux qui existe dans l'Union européenne et le MERCOSUR. Elle demande enfin au gouvernement du Québec de ratifier trois conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et au gouvernement du Canada de faire en sorte que les autres gouvernements incluent des normes environnementales dans leur législation⁸.

Le Conseil du statut de la femme, qui est un organisme gouvernemental veillant à ce que les droits des femmes soient respectés au Québec, s'est aussi penché sur la question et a rédigé un rapport en réponse à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec. Dans ce texte, le Conseil précise que le développement social n'accompagne pas toujours la croissance économique, qui est l'objectif des accords de libre-échange. De plus, il existe un risque pour le Québec et le Canada de voir la présence de l'État, traditionnellement fort, diminuer. Les Québécoises sont donc touchées par la libéralisation du commerce dans le sens où cela entraînerait une diminution des services publics, incluant les services de santé et d'éducation, ce qui conduirait les femmes à rester à la maison pour s'occuper des malades et augmenterait leur part de travail non rémunéré. Le Conseil est persuadé que « les femmes ont besoin de l'État pour atteindre l'égalité ». Il déplore aussi le manque de femmes dans les

⁸ Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec, *Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques : Effets politiques et socio-économiques*, décembre 2000.

secteurs clés des négociations de la ZLEA, soit le commerce et l'économie. Dans son rapport, le Conseil recommande aux gouvernements du Québec et du Canada de s'assurer que des clauses sur les droits humains soient incluses dans la ZLEA, ainsi que des objectifs sociaux et égalitaires. Il recommande en outre de maintenir l'exclusion de clauses de libéralisation des services de santé et d'éducation. Le Conseil exhorte aussi le gouvernement du Québec de ratifier trois conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il demande enfin que soit créé un véritable forum permettant la participation de la société civile, disposant des mêmes moyens que le Forum destiné aux gens d'affaires⁹.

Aux **États-Unis**, le gouvernement a fait voter par le Sénat et la Chambre des représentants, en août 2002, un accord lui permettant de signer et de mettre en vigueur rapidement les accords de libre-échange. Cette entente connue sous le nom de « Fast Track » ou encore « Trade Promotion Authority » stipule que le Congrès n'a plus l'autorité d'amender les accords de libre-échange mais peut seulement les approuver ou les refuser¹⁰. Le gouvernement peut donc avoir la certitude qu'un accord négocié sous ces conditions ne sera pas modifié par le parlement. Néanmoins, le Sénat peut encore vérifier si un accord de libre-échange signé va à l'encontre des lois antidumping des États-Unis.

Dans le cas du **Mexique**, madame Saldaña Pérez, sénatrice de la République, nous a présenté un rapport. Celui-ci montrait comment les pouvoirs exécutif et législatif ont une position différente quant aux impacts de la ZLEA sur la population. Le gouvernement mexicain est en faveur de la ZLEA mais reste conscient que le secteur agricole est le plus fragile et que les femmes ne seront pas touchées de la même façon que les hommes. Le parlement mexicain est plutôt partagé sur la question et l'opinion des parlementaires a été avancée lors d'assemblées interparlementaires, les parlementaires présents ayant présenté des rapports au Sénat ou à la Chambre des députés. Néanmoins, la Chambre des députés a soumis au gouvernement

⁹ Avis du Conseil du statut de la femme, *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques: une première réflexion*, Québec, avril 2001.

¹⁰ U.S. Department of State, Trade Promotion Authority, Fact Sheet, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, Washington, DC, August 23, 2002, www.state.gov/g/oes/rls/fs/2002/12953.htm

fédéral une résolution concernant les droits des agriculteurs. Le pouvoir législatif recommande que des structures soient mises en place afin de permettre aux femmes de discuter des accords commerciaux et que des spécialistes des questions des femmes soient inclus dans les négociations. Il exhorte aussi que soit créé un programme national permettant aux femmes un accès aux emplois et à la formation technologique¹¹.

En 2003, le **Venezuela** a proposé un accord alternatif à la ZLEA : l'Alternative Bolivarienne pour l'Amérique (ALBA). Ce projet vise la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en offrant des services de qualité comme contrepoids à l'élimination de l'État. C'est une alternative qui vise à favoriser l'intégration latinoaméricaine. Pour ce faire, il est prévu de créer des fonds compensatoires pour la convergence structurelle afin de financer les investissements dans les infrastructures et les services. L'ALBA donnerait aussi aux États le droit de mettre en place des programmes destinés aux secteurs productifs, ce qui permettrait d'atténuer les inégalités¹². Le gouvernement insiste aussi sur le fait qu'il préfère renforcer l'intégration régionale avant de continuer à négocier la ZLEA. Le parlement du Venezuela ne semble pas s'être prononcé sur la question de l'ALBA, mais lors de la session spéciale du 14 janvier 2005, le président de la République a annoncé dans le discours annuel prévu par la constitution son intention à propos de l'ALBA¹³. De plus, en 2001, à la suite de la rencontre de la COPA à Québec, la députée Benita Araujo de Chacon a demandé que le parlement analyse l'entrée du Venezuela dans la ZLEA.

À **Cuba**, le parlement a affirmé qu'il supporterait l'Alternative Bolivarienne pour l'Amérique (ALBA). Cette proclamation approuve aussi la signature d'une déclaration commune entre le Venezuela et Cuba sur la mise en place de cet accord. Selon l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba, il faut que les pays d'Amérique latine refusent la ZLEA, laquelle serait une menace de colonisation de la région par les États-Unis¹⁴.

¹¹ Formulaire de collecte d'information en vue de la rédaction d'un rapport sur les femmes et la ZLEA par madame Fatima Houda-Pepin, députée à l'Assemblée nationale du Québec et rapporteure de la thématique « Femmes et ZLEA », devant être soumis à la Réunion annuelle du Réseau en avril 2005. Position des parlementaires et/ou gouvernements des Amériques, Lucero Saldaña Pérez, Sénatrice de la République, Mexique.

¹² Por qué el ALBA, Antonio Morriilo, Radio Nacional de Venezuela, 16 de Febrero de 2005, www.rnv.gov.ve/noticias/index.php?act=ST&f=15&t=13735

¹³ <http://www.asambleanacional.gov.ve/ns2/diarios.asp?id=528>

¹⁴ <http://www.rnv.gov.ve/noticias/index.php?act=ST&f=15&t=13735>

La Chambre des députés du **Brésil**, pour sa part, a organisé, du 23 au 24 octobre 2001, en collaboration avec le ministère des Relations extérieures, un séminaire sur le Brésil et la ZLEA. Cette conférence a analysé la place du Brésil dans le monde en considérant différents accords de libre-échange comme le MERCOSUR, la ZLEA, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore l'Union européenne. Des arguments en faveur et contre la ZLEA ont été avancés mais la majorité des participants étaient d'accord que la ZLEA doit satisfaire les intérêts du Brésil qui désire stimuler son commerce avec le reste du monde ainsi que ses exportations. Par conséquent, le gouvernement du Brésil négocie une ZLEA qui favorisera un accès à des marchés plus dynamiques, réduira les barrières non tarifaires et mettra fin au protectionnisme. De plus, la protection de la propriété intellectuelle permettra de stimuler la capacité technologique des pays¹⁵.

Au **Paraguay**, le ministère des Affaires étrangères a organisé, le 17 juillet 2003, une conférence débat portant sur la ZLEA et ses impacts socio-économiques sur le Paraguay ainsi qu'un séminaire traitant des défis et perspectives du MERCOSUR et de la ZLEA pour le Paraguay¹⁶. Des participants ont alors affirmé être davantage en faveur du Mercosur que de la ZLEA, dénonçant les conditions imposées par les États-Unis dans la négociation de ce traité¹⁷.

3.2 Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux

Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux ont aussi exprimé leurs opinions sur la ZLEA, soit par l'intermédiaire de séminaires ou de déclarations.

Le **Parlement andin** a organisé un séminaire régional sur les négociations de la ZLEA les 10 et 11 décembre 2002 à Lima au Pérou. À la suite de cette rencontre, une déclaration sur la position du Parlement andin à l'égard de la ZLEA a été adoptée. Celui-ci estime qu'il faut consolider la communauté andine et favoriser la création d'accords du type Communauté andine des nations (CAN)-MERCOSUR. L'organisation considère qu'il faut un plus grand débat au sein des négociations et que la société et les parlementaires doivent y participer. La déclaration insiste aussi sur le besoin de transparence dans les négociations. Le Parlement rappelle la fragilité environnementale de la forêt amazonienne et l'importance qu'un accord

¹⁵ Seminar: Brazil and the FTAA, Chamber of Deputies, Institute of Research in International Relations (IPRI)/FUNAG, Brasilia, 2002.

¹⁶ www.ftaa-alca.org/SPCOMM/SOC/cs24r1_e.asp

¹⁷ www.argenpress.info/notas.asp?num=006557

comme la ZLEA en tienne compte. Selon les parlementaires de la région andine, la ZLEA est possible seulement si les pays développés modifient leurs politiques concernant les brevets, la propriété intellectuelle et les subventions agricoles. Enfin, la ZLEA devrait pouvoir diminuer le niveau de pauvreté, créer des emplois et améliorer la qualité de vie des habitants de la région¹⁸.

Le **Parlement latinoaméricain** (PARLATINO) de son côté a discuté de la ZLEA lors d'un séminaire professionnel sur le cérémonial, le protocole et les évènements en Amérique latine qui a eu lieu du 19 au 20 mai 2004. La conférence d'ouverture de ce séminaire était intitulée « La ZLEA : problème ou solution pour l'Amérique latine ». Le député Ney Lopes, président du Parlatino, y a conclu que l'impact de la ZLEA sur les pays d'Amérique latine dépendra de chaque pays et de la façon dont sont gérées les négociations. Il a rappelé que celles-ci doivent mettre les parlementaires à contribution. De plus, l'accord aura toujours des impacts socioculturels, environnementaux, politiques et économiques, l'essentiel étant de faire en sorte que ceux-ci soient positifs¹⁹.

Pour sa part, le **Parlement autochtone des Amériques** s'oppose à la création de la ZLEA. Selon ce parlement régional, les pays d'Amérique latine ne sont pas au même niveau d'avancement économique ou technologique que les pays développés. C'est pour cette raison qu'ils ne se sentent pas préparés pour négocier un accord de libre-échange avec ces pays²⁰.

3.3 Les réunions interparlementaires

Différentes réunions interparlementaires ont permis aux parlements de se prononcer sur la création de la ZLEA.

À Quito, en Équateur, une **réunion continentale parlementaire à propos de la ZLEA et du rôle des parlementaires de la région** a eu lieu du 29 au 30 octobre 2002. Étaient présents des parlementaires de la Bolivie, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou, du Québec, du Salvador, de l'Uruguay et du Venezuela.

¹⁸ El Parlamento Andino frente al Área de Libre Comercio de las Américas, Seminario/Taller Regional sobre las negociaciones del ALCA, Lima, 10 y 11 de diciembre de 2002, www.parlamentoandino.org.

¹⁹ www.parlatino.org/printWindow.php?tbl=&id=820&lg=es

²⁰ www.parlamentoindigenadeamerica.org

La déclaration finale adoptée à l'issue de cette réunion rappelle le rôle de législateur que jouent les parlementaires. Elle dénonce aussi le fonctionnement des négociations qui ont laissé de côté les parlementaires. Les signataires rappellent aussi que c'est le parlement qui doit étudier les accords de libre-échange qui peuvent avoir un impact négatif sur les travailleurs et la production agricole. Les réformes économiques et les privatisations ayant un impact sur la société (dans le sens où ce sont les services essentiels qui sont touchés) ont été dénoncées, de même que le système de propriété intellectuelle qui sera intégré à la ZLEA et qui servirait l'intérêt des États-Unis seulement. Toujours selon la déclaration, le but de la ZLEA est de renforcer l'hégémonie des États-Unis. Les parlementaires présents y ont invité à créer des commissions spéciales traitant de la ZLEA. Les parlements devront aussi évaluer les résultats d'autres accords déjà en place. Les signataires ont proposé que les documents de travail utilisés pour les négociations de la ZLEA soient mis à la disposition de tous afin d'éliminer le caractère secret des négociations. Les parlementaires recommandent enfin de rejeter la ZLEA et de renforcer les accords régionaux déjà existants²¹.

Également à Quito, en Équateur, du 27 au 28 juillet 2004, a eu lieu le premier **Forum parlementaire des Amériques** qui était organisé dans le cadre du Forum social des Amériques. Les participants provenaient de l'Argentine, du Brésil, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Mexique, du Salvador et du Venezuela.

Ce forum traitait essentiellement des problèmes de la région dont celui de la ZLEA. Les parlementaires présents à ce forum ont dénoncé les politiques néolibérales en vigueur dans leur pays. Celles-ci auraient un impact négatif particulièrement sur les femmes. Selon les participants au forum, les accords de libre-échange ont été négociés sans consulter les parlements. Ces accords, selon les signataires de la déclaration, ont des effets négatifs sur la souveraineté des pays tout en aggravant la situation des travailleurs et en renforçant les inégalités. Un appui aux parlementaires mexicains concernant la renégociation de l'ALENA a aussi été mentionné. Une demande a été présentée aux parlementaires d'Amérique centrale pour qu'ils ne ratifient pas le traité de libre-échange signé par leurs gouvernements avec les États-Unis. Cette déclaration insiste aussi sur la priorité des parlementaires face aux accords régionaux entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les parlementaires présents à cette réunion se sont prononcés contre la ZLEA, l'Accord de libre-échange États-Unis/Amérique

²¹ Encuentro Continental Parlamentario Sobre el ALCA y el Rol de los Parlamentos de la Región, Declaración de Quito, www.ctera.org.ar/Web/alca/rtf/quito_parlamentarios.rtf, 29 y 30 de octubre de 2002.

central (CAFTA) et autres accords en appuyant les mouvements de lutte contre les accords de libre-échange. La déclaration propose de travailler conjointement avec les groupes sociaux et de femmes et affirme son appui au mouvement de la marche mondiale des femmes²².

Enfin, le 15 mai 2003, a eu lieu à Quito une **réunion de parlementaires andins** au sujet de l'impact des traités internationaux sur l'environnement. La déclaration, signée par le député Ricardo Ulcuango de l'Équateur et le sénateur Jorge Robledo de Colombie, stipule que les parlementaires présents à cette rencontre sont contre la ZLEA. Ils soulignent l'importance de développer les marchés internes et de privilégier les accords entre les pays d'Amérique latine. Selon ces parlementaires, les politiques de développement ne tiennent pas compte des droits des autochtones. Ils recommandent aussi de favoriser les politiques de développement économique qui protège l'environnement. En outre, ils invitent les parlementaires de la région à appuyer la résistance des sociétés face à la ZLEA²³.

3.4 Les activités d'information

D'autres pays des Amériques ont aussi organisé des activités d'information avec la société civile. Le **comité de représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile** a diffusé sur son site Internet les différentes actions des gouvernements²⁴ :

- En **République dominicaine**, des séminaires et des conférences ont été organisés par le ministère des Affaires étrangères en vue d'établir une acceptation globale au sujet des avantages et des inconvénients de la ZLEA. De plus, le gouvernement a mis en priorité la transparence dans les négociations car le consensus au sein des différents partis politiques est nécessaire à l'approbation de l'accord par le Congrès de ce pays.

²² Declaración del Primer Foro Parlamentario de las Américas, Quito, 27 y 28 de julio de 2004.

²³ Encuentro de parlamentarios andinos sobre el impacto de los convenios internacionales (ALCA, OMC, TLCAN) en el medio ambiente, Declaración, Quito, 15 de mayo del 2003, www.accionecologica.org.

²⁴ FTAA – Committee of government representatives on the participation of civil society, Best Practices and illustrative examples of consultations with civil society at the national/regional level, www.ftaa-alca.org/SPCOMM/SOC/cs24r1_e.asp.

- Les chefs de gouvernements membres de la Communauté des Caraïbes (**CARICOM**) ont organisé une conférence en juillet 2002 qui invitait la société civile à participer aux différents processus d'intégration engagés par la région. Dans le cadre de cette conférence, trois groupes de travail ont traité respectivement du développement égalitaire des ressources humaines, notamment la question des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des migrations et des diasporas; du marché unique des Caraïbes et de l'investissement en capital ainsi que de la gouvernance.
- Au **Costa Rica**, un dialogue a été instauré entre le gouvernement et l'Assemblée législative afin que les parlementaires restent au courant de l'évolution des négociations. Le but de ces consultations est de déterminer l'opinion de la société civile par à l'égard de la ZLEA, de même que la position du pays.
- Le ministère des Affaires étrangères d'**Argentine** a mis en place, en décembre 2000, un groupe de travail avec le Parlement. Ce groupe est composé de législateurs travaillant déjà pour des comités parlementaires sur les questions d'affaires étrangères, de commerce, d'industrie, d'agriculture, du MERCOSUR, d'intégration et de négociations commerciales. De plus, le centre d'économie industrielle du gouvernement a analysé les impacts de l'accord.
- Le gouvernement du **Chili** a mis en place un conseil ministériel qui inclut des parlementaires et qui tient compte des différents points de vue concernant les négociations de la ZLEA. Ces consultations se tiennent en vue de se conformer aux lois et à la Constitution. Le gouvernement a aussi organisé des séminaires dans l'ensemble du pays afin d'informer la société civile sur le fonctionnement de la ZLEA.
- Le ministère du Commerce extérieur de la **Colombie**, en collaboration avec la *Asociación Latinoamericana de Integración (ALADI)*, a organisé le 23 mai 2002 un séminaire sur les effets de la ZLEA sur l'économie colombienne.
- Le gouvernement de l'**Équateur** a publié un document présentant les stratégies du pays par rapport à la ZLEA afin de susciter un débat au sein de la population. Il a aussi organisé plusieurs séminaires et forums sur la question de la ZLEA, aussi bien dans la ville de Quito que de Guayaquil.

- Le gouvernement du **Pérou** a créé un comité ZLEA/Pérou qui transmet l'information sur les négociations de la ZLEA au Congrès de ce pays. Le gouvernement a aussi créé un groupe de travail sur les questions environnementales. Ce groupe comprend des représentants de différents ministères ainsi que de la société civile. De juillet à octobre 2002, le groupe a animé des ateliers sur les perspectives des négociations de la ZLEA par rapport à l'environnement. Les sujets de la propriété intellectuelle, des investissements, de l'agriculture et du traitement différencié ont été traités au cours de ces ateliers. De plus, un autre groupe de travail sur le commerce et le droit du travail a été créé à l'initiative du ministère du Commerce extérieur et du Tourisme.

Conclusion

Comme je l'avais précisé dans mon introduction, je vous ai présenté un rapport d'étape préliminaire qui reflète les positions des différents parlements et gouvernements au sujet de l'impact de la ZLEA sur les femmes.

Du côté des pays pris individuellement, les positions des parlements sont partagées et certaines divergences sont formulées au sein même d'un parlement. Néanmoins, tous les parlementaires demandent une plus grande transparence dans les négociations et estiment aussi que les membres du pouvoir législatif n'y sont pas assez présents.

En effet, même si des séminaires ont été organisés pour informer la population sur le fonctionnement de la ZLEA, ces actions ne sont pas entreprises dans tous les pays qui prennent part aux négociations et le sentiment que les négociations se font dans le secret est toujours présent.

Enfin, lorsqu'il s'agit des rencontres interparlementaires, la prise de positions est différente. Les parlementaires présents à ces rencontres se sont en effet prononcés contre la ZLEA.

Par ailleurs, à part le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, très peu de parlements ou d'organisations parlementaires ont touché abordé cette problématique dans leurs discussions. Malgré la recommandation qui avait été adoptée à Caracas en vue d'effectuer un suivi constant des impacts de la ZLEA sur les femmes, il est très difficile de trouver des documents sur le sujet au sein des parlements. Les gouvernements non plus n'ont pas produit de rapports sur la situation des femmes.

Il faut donc continuer à mettre l'accent sur la question des femmes dans les prochaines réunions. De plus, comme aucune autre réunion ministérielle n'est prévue pour le moment, les parlementaires doivent se préparer au prochain Sommet des Amériques où un volet sera consacré aux négociations de la ZLEA. Le sujet de ce quatrième sommet étant « Créer des emplois pour lutter contre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique », il est important de s'assurer que les femmes soient prises en considération.

En terminant, nous insistons pour que les parlements qui ne l'ont pas encore fait prennent position sur la question de la ZLEA et que tous les parlements des Amériques se penchent sérieusement sur l'impact de cet accord sur les femmes. Pour cela, je devrai compter sur la collaboration de tous les Parlements membres de la COPA pour nous fournir les informations demandées dans le questionnaire, informations à partir desquelles nous pourrions établir un état exhaustif des lieux. Cela nous permettra de mieux cibler les priorités pour les actions futures du Réseau, de préciser quel rôle les parlementaires doivent jouer dans le processus de négociation de la ZLEA et prendre des positions institutionnelles en tant que Réseau des femmes parlementaires des Amériques sur cet enjeu important.